

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

**COMITÉ EXÉCUTIF**

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue mardi, le 8 juin 2010 à 19 h 30 à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

**PRÉSENCES**

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Nadine Blais, Paule Fortier, Lise Landry, Guylaine Richer et M. Normand Chalifoux, tous commissaires formant quorum, ainsi que Mmes Karine Lefrançois et Elisa Rietzschel, commissaires-parents.

MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mmes Marie-France Boyer, dir. gén. adj., Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj., Denis Riopel, dir. serv. ress. mat. et Mme Josiane Landry, cons. en gestion et cons. jur., serv. aff. corp. et comm., ainsi que Mme Lucie Ouellette et M. Claude Girard, commissaires.

---

**OUVERTURE**

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Guylaine Richer, présidente.

Il est 19 h 30.

**PROCÈS-VERBAL**

Résolution n<sup>o</sup> CE-100608-2295

Il est proposé par Mme Josée Bastien

*D'ADOPTER* tel quel le procès-verbal de la séance du 11 mai 2010.

**Adopté**

**ORDRE DU JOUR**

Résolution n<sup>o</sup> CE-100608-2296

Il est proposé par Mme Lise Landry

*D'ADOPTER* tel quel le projet d'ordre du jour, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

4. Probation de gestionnaires;
5. Nomination de gestionnaires; (*huis clos*)
6. Nomination de gestionnaires durant la période estivale;
7. Adjudication de contrat durant la période estivale;
8. Plan d'organisation des administrateurs des services et des établissements pour l'année scolaire 2010-2011;

9. Services alimentaires : révision des prix de la liste des produits complémentaires;
10. Travaux dans nos établissements :
  - 10.1. Réfection de toiture (Bassins D2, D3, E8, F2, F3 et F4) à la Polyvalente Sainte-Thérèse (CFPA) – Adjudication de contrat;
  - 10.2. Remplacement de la chaudière à l'école Sainte-Scholastique – Adjudication de contrat;
11. Service de messagerie pour 2010-2012 – Adjudication de contrat;
12. Addenda au protocole d'entente unissant la CSSMI et la Ville de Terrebonne;
13. Protocole d'entente entre la CSSMI et la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;
14. Protocole d'entente entre la CSSMI et la Ville de Sainte-Thérèse;
15. Assurances de la CSSMI pour l'année scolaire 2010-2011 – Adjudication de contrat;
16. Règlement amendé sur les séances du comité exécutif;

*DE PERMETTRE* à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

### **Adopté**

## **PROBATION DE GESTIONNAIRES**

La Direction générale dépose son rapport sur la probation de cinq gestionnaires. Elle indique que Mmes Josée Brunelle, directrice adjointe, école secondaire Jean-Jacques-Rousseau, Anne-Marie Dubé, directrice adjointe, école secondaire des Patriotes, Dominique Sévigny, directrice, école secondaire Hubert-Maisonnette, et MM. Luc Carrière, directeur adjoint à la Direction du service des technologies de l'information, Marc Turcotte, directeur adjoint, école secondaire d'Oka, ont accompli cette étape avec succès.

## **HUIS CLOS**

Résolution n° CE-100608-2297

Il est proposé par Mme Nadine Blais

*DE SIÉGER* temporairement à huis clos.

### **Adopté**

Il est 19 h 35.

## **SÉANCE PUBLIQUE**

Résolution n° CE-100608-2298

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

*DE SIÉGER* en séance publique.

### **Adopté**

Il est 19 h 45.

## **NOMINATION DE GESTIONNAIRE – DIRECTION DU SERVICE DE LA FORMATION GÉNÉRALE ADULTE ET PROFESSIONNELLE**

Résolution n° CE-100608-2299

*ATTENDU* l'avis du concours ayant trait au poste de directeur à la Direction du service de la formation générale adulte et professionnelle;

*ATTENDU* la recommandation de monsieur Richard Chaurest, directeur général adjoint;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

*DE NOMMER* monsieur Georges Brissette au poste de directeur à la Direction du service de la formation générale adulte et professionnelle et que la date de nomination soit déterminée par la Direction générale.

**Adopté**

### **NOMINATION DE GESTIONNAIRE – DIRECTION D'ÉCOLE PRIMAIRE**

Résolution n° CE-100608-2300

*ATTENDU* le processus de promotion s'adressant aux directions d'établissement de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

*ATTENDU* la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

*DE NOMMER* monsieur Sébastien Courcelles à un poste de promotion de direction d'école primaire;

Tel que précisé à l'entente convenue entre l'ADEL et la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles le 15 mars 2005, monsieur Sébastien Courcelles sera soumis à une période de probation d'une durée de un an.

**Adopté**

### **NOMINATION DE GESTIONNAIRE – DIRECTION D'ÉCOLE PRIMAIRE**

Résolution n° CE-100608-2301

*ATTENDU* le processus de promotion s'adressant aux directions d'établissement de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

*ATTENDU* la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Elisa Rietzschel

*DE NOMMER* madame Nathalie Lussier à un poste de promotion de direction d'école primaire;

Tel que précisé à l'entente convenue entre l'ADEL et la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles le 15 mars 2005, madame Nathalie Lussier sera soumise à une période de probation d'une durée de un an.

**Adopté**

### **NOMINATION DE GESTIONNAIRE – DIRECTION D'ÉCOLE PRIMAIRE**

Résolution n° CE-100608-2302

*ATTENDU* le processus de promotion s'adressant aux directions d'établissement de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

*ATTENDU* la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

*DE NOMMER* monsieur Hugues Labine à un poste de promotion de direction d'école primaire;

Tel que précisé à l'entente convenue entre l'ADEL et la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles le 15 mars 2005, monsieur Hugues Labine sera soumis à une période de probation d'une durée de un an.

**Adopté**

### **NOMINATION DE GESTIONNAIRE – DIRECTION D'ÉCOLE PRIMAIRE**

Résolution n° CE-100608-2303

*ATTENDU* le processus de promotion s'adressant aux directions d'établissement de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

*ATTENDU* la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Elisa Rietzschel

*DE NOMMER* madame Mychèle Nolet à un poste de promotion de direction d'école primaire;

Tel que précisé à l'entente convenue entre l'ADEL et la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles le 15 mars 2005, madame Mychèle Nolet sera soumise à une période de probation d'une durée de un an.

**Adopté**

### **NOMINATION DE GESTIONNAIRES DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE**

Résolution n° CE-100608-2304

*ATTENDU* que des postes de gestionnaire n'ont pas été comblés à ce jour dans les établissements et les services;

*ATTENDU* la nécessité que ces postes soient comblés le plus rapidement possible;

Il est proposé par Mme Lise Landry

*D'AUTORISER* le directeur général, à la suite d'une recommandation unanime d'un comité de sélection et après présentation du dossier à la présidente du comité exécutif, à combler les postes vacants de direction, direction adjointe et coordonnateur d'établissement et de service, et à présenter ces nominations à une séance subséquente du comité exécutif, afin d'être entérinées.

**Adopté**

### **ADJUDICATIONS DE CONTRAT DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE**

Résolution n° CE-100608-2305

*ATTENDU* la période estivale;

*ATTENDU* la nécessité d'adjuger des contrats et commandes durant cette période;

*ATTENDU* la délégation de pouvoirs faite au comité exécutif pour l'octroi des contrats d'une valeur située entre 100 000 \$ et 250 000 \$;

Il est proposé par Mme Lise Landry

*D'AUTORISER* le directeur général à émettre les commandes et contrats nécessaires, conformément aux dispositions des politiques en vigueur, suivant les disponibilités budgétaires et de faire rapport de ces adjudications au comité exécutif.

**Adopté**

**PLAN D'ORGANISATION DES ADMINISTRATEURS DES SERVICES ET DES ÉTABLISSEMENTS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2010-2011 (RH-02)**

Résolution n° CE-100608-2306

*ATTENDU* que le conseil des commissaires a délégué au comité exécutif le pouvoir d'approuver le plan d'organisation des gestionnaires des services et des établissements proposés par le directeur général (rés. n° CC-990609-392);

*ATTENDU* la consultation effectuée auprès de l'Association des cadres scolaires du Québec, conformément à la politique locale de gestion des administrateurs;

*ATTENDU* la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Lise Landry

*D'ADOPTER* le plan d'organisation des administrateurs des services et des établissements pour l'année scolaire 2010-2011 (RH-02), lequel est versé au répertoire des présentes sous la cote 193.

**Adopté**

**SERVICES ALIMENTAIRES : RÉVISION DES PRIX DE LA LISTE DES PRODUITS COMPLÉMENTAIRES**

Résolution n° CE-100608-2307

*ATTENDU* l'article 7.3 de la Politique sur les services alimentaires (RM-10), stipulant que le comité exécutif approuve annuellement la liste des prix maximums des aliments offerts dans les écoles primaires et secondaires;

*ATTENDU* la politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

*ATTENDU* l'augmentation de l'indice des prix à la consommation au cours des 12 derniers mois;

*ATTENDU* les résultats des analyses effectuées pour déterminer les spécifications sur les aliments unitaires;

*ATTENDU* les discussions avec des concessionnaires et traiteurs;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

*D'ACCEPTER* la liste des prix unitaires maximums pour l'année scolaire 2010-2011, laquelle est versée au répertoire des présentes sous la cote 194, et de l'inclure dans le cadre de gestion de la Politique sur les services alimentaires (RM-10).

**Adopté**

**RÉFECTION DE TOITURE (BASSINS D2, D3, E8, F2, F3 ET F4) À LA POLYVALENTE SAINTE-THÉRÈSE (CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'AUTOMOBILE) – ADJUDICATION DE CONTRAT**

Résolution n° CE-100608-2308

*ATTENDU* l'appel d'offres public n°190AO-811 pour le choix de l'entrepreneur général concernant la réfection de toiture (Bassins D2, D3, E8, F2, F3 et F4) à la Polyvalente Sainte-Thérèse (Centre de formation professionnelle de l'automobile);

*ATTENDU* le résultat de l'appel d'offres public;

*ATTENDU* la délégation de pouvoirs faite au comité exécutif pour l'octroi des contrats d'une valeur située entre 100 000 \$ et 250 000 \$;

*ATTENDU* la recommandation d'Emery Architecte;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

*D'ADJUGER* le contrat d'exécution des travaux de réfection de toiture (Bassins D2, D3, E8, F2, F3 et F4) à la Polyvalente Sainte-Thérèse (Centre de formation professionnelle de l'automobile), à l'entrepreneur général J. Raymond Couvreur inc. pour la somme de 186 587,28 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

*D'AUTORISER* le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

*D'AUTORISER* la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes.

**Adopté**

**REPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE À L'ÉCOLE SAINTE-SCHOLASTIQUE – ADJUDICATION DE CONTRAT**

Résolution n° CE-100608-2309

*ATTENDU* l'appel d'offres public n°190AO-813 pour le choix de l'entrepreneur général concernant le remplacement de la chaudière à l'école Sainte-Scholastique;

*ATTENDU* le résultat de l'appel d'offres public;

*ATTENDU* la délégation de pouvoirs faite au comité exécutif pour l'octroi des contrats d'une valeur située entre 100 000 \$ et 250 000 \$;

*ATTENDU* la recommandation d'Ingéme! Experts-Conseils inc.;

Il est proposé par Mme Nadine Blais

*D'ADJUGER* le contrat d'exécution des travaux de remplacement de la chaudière à l'école Sainte-Scholastique, à l'entrepreneur général Neveu & Neveu ltée pour la somme de 141 840 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

*D'AUTORISER* le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

*D'AUTORISER* la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes.

**Adopté**

**SERVICE DE MESSAGERIE POUR 2010-2012 – ADJUDICATION DE CONTRAT**

Résolution n° CE-100608-2310

*ATTENDU* l'appel d'offres public n° 190AO-817 pour le choix de l'entreprise concernant le service de messagerie pour 2010-2012;

*ATTENDU* le résultat de l'appel d'offres public;

*ATTENDU* la délégation de pouvoirs faite au comité exécutif pour l'octroi des contrats d'une valeur située entre 100 000 \$ et 250 000 \$;

Il est proposé par Mme Lise Landry

*D'ADJUGER* le contrat de services de messagerie pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2012 au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence la firme « Berlins Transit Inc. », au tarif forfaitaire de 1,18 \$ par kilomètre de route parcouru pour le service de messagerie du secteur Est de la CSSMI;

*D'AUTORISER* la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes.

**Adopté**

**ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE UNISSANT LA CSSMI ET LA VILLE DE TERREBONNE**

Résolution n° CE-100608-2311

*ATTENDU* l'entente de 1998, concernant l'utilisation conjointe de biens et équipements entre la Ville de Terrebonne et la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI);

*ATTENDU* que les parties avaient convenu d'une entente complémentaire en mai 2004 concernant l'opération de la desserte scolaire à la bibliothèque municipale André-Guérard;

*ATTENDU* que la CSSMI a mis fin à l'entente complémentaire de 2004 en vertu de la résolution n° CE-090825-2204;

*ATTENDU* qu'il est pertinent de consigner, dans un addenda au protocole d'entente, les différents services prévus à l'entente complémentaire de 2004 et que les parties souhaitent maintenir pour les élèves et les membres du personnel de l'école Marie-Soleil-Tougas;

Il est proposé par Mme Nadine Blais

*D'APPROUVER* l'addenda no. 1 au protocole d'entente entre la Ville de Terrebonne et la CSSMI, le tout, sous réserve d'une résolution favorable du conseil d'établissement de l'école Marie-Soleil-Tougas;

*D'AUTORISER* la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer ledit addenda;

*DE VERSER* ledit addenda au répertoire des présentes sous la cote 195.

**Adopté**

Mme Karine Lefrançois occupe son siège à 20 h 20.

**PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA CSSMI ET LA VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC**

Résolution n° CE-100608-2312

*ATTENDU* l'historique de partenariat entre la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tel qu'en témoigne les protocoles d'entente conclus en 1995;

*ATTENDU* le désir de la Commission scolaire de maintenir cette relation, mais de n'avoir qu'un seul protocole d'entente avec la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, relativement à l'échange de services et à l'utilisation des équipements communautaires situés sur le territoire de la Ville;

*ATTENDU* le résultat des négociations ayant eu lieu entre la Commission scolaire et la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

*ATTENDU* la résolution CE-190410-007 du conseil d'établissement de l'école des Lucioles approuvant le projet de protocole d'entente;

*ATTENDU* la résolution CE0910-122 du conseil d'établissement de l'école Horizon-du-Lac approuvant le projet de protocole d'entente;

*ATTENDU* la résolution ESLJ-091020-02 du conseil d'établissement de l'École secondaire Liberté-Jeunesse approuvant le projet de protocole d'entente;

*ATTENDU* la résolution n° 2009-09-333 du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

*D'APPROUVER* le protocole d'entente entre la Commission scolaire et la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac relativement à l'échange de services et à l'utilisation des équipements communautaires situés sur le territoire de la Ville;

*D'AUTORISER* la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer ledit protocole d'entente;

*DE VERSER* ledit protocole d'entente au répertoire des présentes sous la cote 196.

**Adopté**

Mme Lucie Ouellette et M. Claude Girard occupent leur siège à 20 h 25.

**PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA CSSMI ET LA VILLE DE SAINTE-THÉRÈSE**

Résolution n° CE-100608-2313

*ATTENDU* l'historique de partenariat entre la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et la Ville de Sainte-Thérèse;

*ATTENDU* le désir de la Commission scolaire de résoudre une problématique récurrente concernant le stationnement sur les terrains du Centre multiservice de Sainte-Thérèse et du Centre de formation des Nouvelles-Technologies;

*ATTENDU* la politique de stationnement adoptée par le Centre multiservice de Sainte-Thérèse;

*ATTENDU* la politique de stationnement adoptée par le Centre de formation des Nouvelles-Technologies;

*ATTENDU* la résolution CE-0910-017 du conseil d'établissement du Centre multiservice de Sainte-Thérèse;

*ATTENDU* la résolution CE 09-10-19 du conseil d'établissement du Centre de formation des Nouvelles-Technologies;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

*D'APPROUVER* le protocole d'entente entre la Ville de Sainte-Thérèse et la Commission scolaire relativement au stationnement sur les terrains privés des Centre multiservice de Sainte-Thérèse et Centre de formation des Nouvelles-Technologies;

*D'AUTORISER* la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer ledit protocole d'entente;

*DE VERSER* ledit protocole d'entente au répertoire des présentes sous la cote 197.

**Adopté**

#### **ASSURANCES DE LA CSSMI POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2010-2011 – ADJUDICATION DE CONTRAT**

Résolution n° CE-100608-2314

*ATTENDU* les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

*ATTENDU* les dispositions de la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01);

*ATTENDU* l'appel d'offres public n° 190AO-816 pour les assurances complémentaires des commissions scolaires 2010-2011;

*ATTENDU* le résultat de l'appel d'offres public;

*ATTENDU* la délégation de pouvoirs faite au comité exécutif pour l'octroi des contrats d'une valeur située entre 100 000 \$ et 250 000 \$, notamment lorsqu'un seul prestataire de services a présenté une soumission conforme;

Il est proposé par Mme Lise Landry

*D'ADJUGER* le contrat d'assurances complémentaires à la firme Lemieux, Ryan et Associés pour la somme de 162 089 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

*D'AUTORISER* la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes.

**Adopté**

#### **RÈGLEMENT AMENDÉ SUR LES SÉANCES DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Résolution n° CE-100608-2315

*ATTENDU* qu'il y a lieu d'adopter un règlement amendé sur les séances du comité exécutif;

*ATTENDU* que le projet de règlement amendé sur les séances du comité exécutif a été transmis aux conseils d'établissement et au comité de parents, le tout, conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

*ATTENDU* l'avis public donné à cet effet, le tout, en vertu de la résolution n° CE-100413-2273;

*ATTENDU* le Règlement sur les séances du comité exécutif (SIP-04);

Il est proposé par Mme Josée Bastien

*D'ADOPTER* le nouveau Règlement sur les séances du comité exécutif (SIP-04), lequel prendra effet à compter de la date de publication dans les journaux locaux des avis à cet effet;

*DE VERSER* ledit règlement au répertoire des présentes sous la cote 198.

**Adopté**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution n° CE-100608-2316

Il est proposé par Mme Nadine Blais

*DE LEVER* la séance.

**Adopté**

Il est 20 h 50.

Guylaine Richer, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général